

Siège social : **LIBAUD SAS**
17024 LA ROCHELLE

Établissement : **LIBAUD**
90 ROUTE DE GAILLAC
81150 LABASTIDE DE LEVIS
France

MARQUE NF - DALLES DE VOIRIE & TOITURE EN BÉTON

DÉCISION D'ADMISSION N°025.001 du 23/02/06

DÉCISION DE RECONDUCTION N°025.024 du 20/05/25

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 187 Dalles de voirie & toiture en béton** (consultable et téléchargeable sur le site www.cerib.com) et à la norme **NF EN 1339:2004** pour les produits entrant dans son domaine d'application.

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 187, pour les produits désignés ci-après.

Pour le CERIB



Cédric FRANCOU

Le Responsable des activités de certification

81W002

Code interne : A - B/1 - G/1 - O

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

Les principales exigences du référentiel de certification sont rappelées au verso.

Ce certificat comporte 3 pages.

Correspondant :

Isabelle VALLEE

Tél.: 02 37 18 48 95

E-mail : i.vallee@cerib.com

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Le droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée de 3 ans sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Signification de la ligne code interne :

O => une page observation est annexée au présent certificat

A => usine bénéficiant d'un allègement de fréquence d'audit/inspection par tierce partie

B => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)

G => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)

(1) L'indice associé est celui de la décision de première autorisation

Extrait du référentiel de certification NF 187

■ SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

Définition des classes d'appellation NF des dalles autres que dalles drainantes engazonnées ou gravillonnées (cf. NF P 98-082 et NF P 98-335)

Classe d'appellation NF (1)		S3	S4	T7	T11	U14	U25	U30
Résistance à la flexion (MPa)	T _{0,95}	3,5	3,5	4,0	4,0	5,0	5,0	5,0
Charge de rupture (kN)	P _{0,95}	3	4,5	7,0	11,0	14,0	25,0	30,0
Destination VOIRIE	Pose sur sable ou mortier	Accès piétons exclusivement Usage privé	Véhicules de charge par roue< 0,6 t	Véhicule de charge par roue < 0,9 t	Véhicules de charge par roue < 2,5 t Circulation occasionnelle et à vitesse réduite		Véhicules de charge par roue ≤ 6,5 t Circulation occasionnelle et à vitesse réduite	
	Pose sur plots	/	/	Accès piétons exclusivement		Véhicules de charge par roue < 0,9 t circulant à vitesse réduite et à raison de 40 véhicules/jour et par sens au maximum (aires de stationnement, ...)		
				Usage modéré sur petite surface (par ex : terrasses privatives) et hauteur des plots ≤ 15 cm	Usage collectif ou public			
Destination TOITURE	Pose sur plots	/	Accès piétons exclusivement Usage restreint à l'entretien			/		
			Usage privatif avec hauteur des plots ≤ 15 cm	Usage collectif ou public ou privatif avec hauteur des plots> 15 cm				

(1) La lettre est le symbole retenu par la norme NF EN 1339 pour le marquage de la résistance à la flexion, et le chiffre qui la suit, celui retenu pour le marquage de la charge de rupture.

Définition des classes d'appellation NF pour les dalles de voirie drainantes engazonnées ou gravillonnées

Classe d'appellation NF (2)	D1	D2	D3R	D4R	D5E	D5P
Domaine d'application	Véhicules légers de charge par roue < 6 kN	Véhicules de livraison de charge par roue < 9 kN	Véhicules de charge par roue < 25 kN	Véhicules de charge par roue ≤ 65 kN	Fourgon pompier échelle déployée	Fourgon Pompe Tonne
Charge de rupture minimale à l'essai (kN) du système constructif dalle + matériau de remplissage	14	20	40	110		
Dimensions de l'empreinte (cm)	10*10	10*10	20*20	25*25	45*45	20*20

(2) Pour se prévaloir des conditions de trafic d'une classe d'appellation NF il faut que toutes les classes NF représentant des conditions de trafic inférieures soient également vérifiées à l'exception des classes D5P et D5E qui peuvent être demandées indépendamment l'une de l'autre.

Caractéristiques géométriques

- Rapport Longueur/épaisseur > 4
- Tolérances dimensionnelles : Longueur et largeur ≤ 600 mm : ± 2 mm ; > 600 mm : ± 3 mm / Epaisseur : ± 3 mm
- Épaisseur de la couche de parement des dalles bicouche ≥ 4 mm
- Tolérances dimensionnelles des écarts intégrés pour les dalles à drainantes à joints larges : hauteur : ± 2 mm largeur : ± 2 mm et Epaisseur : ± 2 mm
- Pourcentage d'ouverture d'une dalle engazonnée : ≥ 20%

Résistance aux agressions climatiques

Classe	Conditions climatiques	Classe d'exposition correspondante de l'EN 206	Spécifications
B	-gel sévère, salage peu fréquent -gel modéré, salage peu fréquent à fréquent	XF1 à XF3	Absorption d'eau ≤ 6 % en masse

Résistance à l'abrasion pour les dalles autres que dalles drainantes engazonnées ou gravillonnées

Classe H Longueur de l'empreinte après essai au disque large : ≤ 23 mm

Résistance à la glissance ou au dérapage : Les dalles certifiées présentent une résistance satisfaisante à la glissance ou au dérapage.

■ CARACTERISTIQUE D'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES DES DALLES DRAINANTES A ECARTEURS INTEGRES ET DES DALLES DRAINANTES ENGAGONNEES OU GRAVILLONNEES

Essai en condition de pose du système constructif (dalles + matériau de jointement ou de remplissage)	Coefficient de perméabilité	Spécifications
	k1 / k2 / k3	10 ⁻⁵ m/s < k3 ≤ 10 ⁻⁴ m/s 10 ⁻⁴ m/s < k2 ≤ 10 ⁻³ m/s k1 > 10 ⁻³ m/s

■ EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES POUR LES BANDES D'EVEIL ET DE VIGILANCE ET DE GUIDAGE TACTILE AU SOL

Eveil de Vigilance : dalles podotactiles - NF P98-351	Guidage tactile au sol - NF P98-352
Géométrie : Position des plots : espace entre plots et continuité du profil Nombre de rangées de plots / Hauteur et diamètre des plots	Géométrie : Le module comporte des dispositifs simples ou doubles -largeur mini – longueur mini. Nervures : Largeur – hauteur – entraxe – avec ou sans chanfrein ou bords arrondis
Stabilité à la variation de température : Pas de variation dimensionnelle > 1 % ni fissuration, écaillage ou faïençage	Stabilité à la variation de température : Pas de variation dimensionnelle > 1 % ni fissuration, écaillage ou faïençage
Résistance à la glissance : Pendule SRT ≥ 0.40	Résistance à la glissance : Pendule SRT ≥ 0.50

■ CARACTÉRISTIQUES COMPLÉMENTAIRES OPTIONNELLES

Résistance renforcée aux agressions climatiques pour les dalles autres que dalles drainantes engazonnées ou gravillonnées (NF EN 1339)

Classe	Conditions climatiques	Classe d'exposition correspondante de l'EN 206	Spécifications
D	-gel sévère, salage fréquent à très fréquent -gel modéré, salage très fréquent	XF4	Absorption d'eau ≤ 6 % en masse et Perte de masse à l'essai de el/dégel : - moyenne ≤ 1,0kg/m² - résultats individuels ≤ 1,5kg/m²

Résistance renforcée aux agressions climatiques pour les dalles drainantes engazonnées ou gravillonnées (NF EN 13198)

Classe	Conditions climatiques	Classe d'exposition correspondante de l'EN 206	Spécifications
D-	- gel modéré à sévère sans salage	XF3	Pas de dégradation

CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

Caractéristique optionnelle FDES certifiée

La certification optionnelle des caractéristiques environnementales et sanitaires des dalles de voirie et toiture en béton est fondée sur :

- Le respect du cadre de validité des FDES collectives pour les dalles qui en relèvent ;
- Des paramètres de fabrications qui n'excèdent pas de plus de 10 % les valeurs déclarées dans le cadre des FDES individuelles

Les modèles relevant du domaine d'application d'une FDES et bénéficiant de l'option NF FDES certifiée sont précisés ci-après.

*Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) établie conformément à la norme NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN, publiée dans la base INIES (www.inies.fr).

Caractéristique complémentaire Incorporation de granulats de béton recyclés ou récupérés

L'objet de cette caractéristique complémentaire est de permettre l'utilisation de granulats de béton recyclés ou récupérés dans les compositions de béton utilisées pour la fabrication des dalles.

Pour bénéficier de cette caractéristique :

- Le taux minimal d'incorporation de granulats de béton recyclés ou récupérés est de 5% et le taux maximal de 30%.
- Les origines admises sont les suivantes : prémélanges directement approvisionnés ; granulats de béton récupérés d'origine interne ou externe ; granulats de béton recyclés issus de chantiers de déconstruction.

MARQUE NF - DALLES DE VOIRIE & TOITURE EN BÉTON

**Établissement : LIBAUD
81150 LABASTIDE DE LEVIS**

Liste des produits certifiés

Décision n°025.024

Page : 3

Appellations commerciales	Classes d'appellation	Dimensions de fabrication (cm)	Catégorie de béton	Famille(s) de surface (traitement de surface, granulat(s) principal(aux))	Résistance aux agressions climatiques			Usure par abrasion	Eveil de vigilance	Guidage tactile au sol	Infiltration des eaux pluviales		
					B	D	D-				Dimension des écarts intégrés (cm)	Coefficient de perméabilité	Matériaux de jointement
DALLE GAZON LISSE	D1	50,0x33,0x10,0	MONOBETON	(brut, calcaire)	X	/	X	/	/	/	/	k1	avec gravillon 2/4
DALDECO	S4	50,0x50,0x4,5	MONOBETON	(brut, calcaire)	X	/	/	X	/	/		/	/

Établissement :

LIBAUD
81150 LABASTIDE DE LEVIS

Décision **DLE** N° **025.024** du 20/05/25

OBSERVATIONS

Le CERIB a examiné votre demande d'extension formulée par courrier en date du 15/04/2025 pour le modèle de dalle drainante d'appellation DALLE GAZON LISSE, de dimensions 50,0x33,0x10,0cm, de famille de surface (Brut, calcaire), de classe d'appellation D1, avec l'option Résistance renforcée aux agressions climatiques gel/dégel sans sel (D-) et un coefficient d'infiltration k1 pour un garnissage avec des gravillons 2/4.

Il ressort de l'étude de vos documents et enregistrements fournis avec votre demande d'extension que votre système de contrôle en production en usine, ainsi que les résultats des essais réalisés en interne et en laboratoire de référence répondent aux exigences du référentiel de certification NF 187.

En conséquence, le CERIB prononce l'extension du droit d'usage de la marque NF Dalles de voirie et toiture en béton au modèle précité.